# Concours Steampunk Génies du mal

# Geekopolis 2015

## Article 1 : Organisateurs

La société E-LOGEEK et l'association The Geek Side organisent du 1er décembre 2014 au 15 avril 2015 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé CONCOURS STEAMPUNK : Génie du mal, dont le présent règlement est disponible en ligne sur geekopolis.fr

## Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation ou mineur avec l'autorisation parentale, résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnes dont un parent ou un membre de leur famille en ligne directe est membre de la société E-LOGEEK, de l'association The Geek Side ou d'une société participant à l'organisation du présent concours. Les Organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications nécessaires, notamment d'identité avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Il pourra être accepté plusieurs participations par foyer (même nom et/ou même adresse et même adresse IP), pendant toute la durée du concours.

Toute participation au concours doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

## Articles 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de faire parvenir, entre le 1er décembre 2014 et le 15 avril 2015 23h59, le bulletin de participation téléchargeable ici : geekopolis.fr complété par courriel à l'adresse définie ci-dessous comportant les pièces jointes nécessaires en fonction de la ou des catégories choisies.

**Catégories du concours** :

1. Modèle steampunk girl
   Cette catégorie est réservée aux concurrentes féminines. Toutes les participantes devront fournir une série de 3 à 10 photos d'elle incarnant son personnage ainsi qu'une courte histoire de celui-ci. Il est demandé au moins un portrait dans la série. Le crédit du ou des photographes ayant effectué ces clichés devra apparaître sur le nom du fichier de la photo et une autorisation de publication par photographe devra être jointe au dossier.
2. Modèle steampunk boy
   Cette catégorie est réservée aux concurrents masculins. Tous les participants devront fournir une série de 3 à 10 photos de lui incarnant son personnage ainsi qu'une courte histoire de celui-ci. Il est demandé au moins un portrait dans la série. Le crédit du ou des photographes

ayant effectué ces clichés devra apparaître sur le nom du fichier de la photo et une autorisation de publication par photographe devra être jointe au dossier.

3. Photographe
   Chaque participant devra faire une sélection de photos issues de shooting qu'il aura lui-même réalisé sur le thème du steampunk avec au moins deux modèles différents, une autorisation de publication de ces modèles devra être jointe au dossier. Il sera demandé au moins un portrait de chaque modèle ainsi qu'une photographie du photographe. Une courte histoire autour de ces shooting est également demandée.
4. Décor
   Tout créateur peut proposer dans cette catégorie un décor pour shooting. Ce décor devra être transportable afin de pouvoir l'exposer et l'utiliser sur le festival Geekopolis. Il est nécessaire de fournir des photos d'ensemble monté et démonté, ainsi que des photos de détails. De plus une notice est demandée regroupant :
   - un descriptif racontant l'histoire de ce décor,
   - les dimensions du décor monté et démonté,
   - le poids total du décor.

   De plus une photographie du créateur dans son décor devra être fournie pour compléter le dossier. Le crédit du ou des photographes ayant effectué ces clichés devra apparaître sur le nom du fichier de la photo, et une autorisation de publication de leurs parts jointe au dossier.

5. Accessoires
   Tout créateur peut proposer dans cette catégorie une série d'accessoires qui pourront être utilisés par Kato lors du festival Geekopolis. Il est nécessaire de fournir des photos d'ensemble, des photos de détails et des photos de l'accessoire avec le créateur. Le crédit du ou des photographes ayant effectué ces clichés devra apparaître sur le nom du fichier de la photo, et une autorisation de leurs parts jointe au dossier.
   De plus une notice est demandée regroupant :
   - un descriptif racontant l'histoire de ces accessoires,
   - les dimensions de chacun des accessoires,
   - le poids de chacun des accessoires.

**Format des envois :**

Noms des fichiers :

- Photo : Catégorie_nom concourant_crédit_nom photographe_XXX.jpeg,
- Histoire : catégorie-nom coucourant.txt ou catégorie-nom coucourant.doc

Qualité des photographies :

Les clichés noir et blanc, sépia ou monochrome sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur. Une excellente qualité de ces clichés est nécessaire pour permettre un bon jugement.

Rédactions des notes et histoires :

Les histoires et notes fournies par les participants devront être rédigées en français et en anglais afin de pouvoir être lues par Kato. Chaque histoire doit faire un maximum de 450-500 mots.

Envoi des participations :

Le bulletin de participation complété devra être envoyé par mail à l'adresse suivante : concourssteampunk@geekopolis.fr, en précisant dans l'objet : GEEKOPOLIS – Concours Steampunk. L'utilisation d'une passerelle d'échange du type wetranfer, dropbox ou Mega est encouragée pour éviter la problématique de taille des fichiers transmis.

Toute participation ne permettant pas d'identifier les coordonnées d'un participant sera considérée comme nulle. Il en sera de même s'il est avéré que le même participant s'est inscrit sous différentes identités. Les courriers électroniques adressés avec des informations sur l'identité du participant manquantes ou erronées pourront ne pas être pris en compte.

## Article 4 : Désignation des gagnants

Un jury composé de 5 membres de la société E-LOGEEK et de l'association the Geek Side ainsi que d'un (1) membre d'honneur : KATO, élira, au plus tard le 10 mai 2015, les gagnants des différentes catégories. Les résultats seront portés sur le site du festival geekopolis.fr ainsi que sur les réseaux sociaux de celui-ci.

Le jury s'attachera à des critères de créativité, d'esthétisme, d'histoire, d'originalité, de transport….

## Article 5 : prix

Plusieurs catégories de prix sont créées :

- Prix Modèle steampunk girl
- Prix Modèle steampunk boy
- Prix Photographe
- Prix Décor
- Prix Accessoires

Les gagnants des différentes catégories seront regroupés lors d'un shooting photo avec Kato et les modèles gagnants qui se déroulera la veille du festival Geekopolis, le 22 mai 2015.

De plus les cinq primés auront les photographies de leurs œuvres exposés lors du festival Geekopolis.

## Article 6 : Dotations

Chaque gagnant se verra doté d'un billet 2 jours pour le festival Geekopolis et recevra un exemplaire numérique du résultat du shooting pour son book.

Les gagnants auront un espace où seront présentés leurs travaux, le décor ayant remporté le concours sera utilisé lors du festival Geekopolis pour effectuer des séances de photographies.

## Article 7 : Acceptation

La simple participation à ce Concours implique l'acceptation pure, simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution de la dotation.

Le participant devra fournir obligatoirement ses nom et prénom, adresse postale, mail et téléphone

## Article 8 : Cession des droits

Les gagnants du concours confèrent à la société organisatrice le droit exclusif de reproduction, de représentation, en tout ou en partie, dans tous les pays où la société organisatrice commercialise ses produits et pour tous les supports (Internet, papier notamment leaflets, catalogues, prospectus, tracts, communiqué de presse...) pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er décembre 2014.

## Article 9 : droits à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur des photos fournies ou le modèle représenté, et certifie que celles-ci ne sont pas des reproductions. Il garantit que les documents soumis ne portent ni directement ni indirectement atteinte aux droits des tiers ou qu'il a obtenu de ces derniers les autorisations nécessaires pour de possibles reproductions et /ou exposition. Les participants primés par le concours consentent à ce que leurs photographies soient utilisées par la société E-LOGEEK sans aucune forme de rémunération, permission ou avis.

## Article 10 : Autorisations

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

## Article 11 : Responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet du festival Geekopolis et la participation au concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du concours et ses gagnants. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du concours. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

## Article 12 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la société organisatrice pour la prise en compte de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition des informations les concernant en s'adressant à La société E-LOGEEK ou à l'association The Geek Side

## Article 13 : Règlement et Loi applicable

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur le Site :

http://www.geekopolis.fr/

Ceci constitue le règlement complet du jeu intitulé :

CONCOURS DE STEAMPUNK DE GEEKOPOLIS 2015